



CIRCULAIRE – INFOS GENERALES RENTRÉE SEPT 2024



Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième.

Le collège Sévigné est un collège privé catholique sous contrat d'association avec l'État. Il définit et met en œuvre un projet d'établissement, qui lui permet de prendre des initiatives et d'être autonome dans la lignée de son projet Éducatif.

LE CONTRAT DE VIE COLLECTIVE

« Éduquer pour Enseigner dans un climat de confiance »

- **Un contrat de vie collective ou règlement** a pour but d'organiser la vie en commun, de **permettre de bonnes conditions de travail**, de **développer** chez l'adolescent le **sens de la responsabilité**.
- Il est précisé un certain nombre de **droits et d'obligations des élèves** précisés dans le carnet de liaison. Leur mise en œuvre est nécessaire pour une bonne éducation.
- **Il est indispensable que les parents** qui sollicitent l'admission de leur enfant au Collège Sévigné acceptent :
 - 🕒 **Les exigences notifiées dans le règlement.**
 - 🕒 **Les décisions éducatives pédagogiques prises par chaque enseignant.**



L'application **SCOLEO pour commander les fournitures scolaires. Sans obligation pour les parents.**

Scoléo est une plateforme collaborative familiale et scolaire qui accompagne l'action des associations de parents d'élèves avec des dispositifs simples et gratuits à mettre en place.

Parmis elles : l'opération fournitures....

Opération FOURNITURES SCOLAIRES

Stop à la galère des fournitures scolaires à la rentrée

- Les parents commandent sur **scoléo.fr** et reçoivent à domicile la liste des fournitures scolaires conformes à celles demandées par les enseignants.
- **Stop au gaspi** : Possibilité offerte aux familles de supprimer les articles qu'elles ont déjà (compas, classeurs, etc.)
- **Tarifs de grandes surfaces** contrôlés par huissier.
- **Pas de produit de « fantaisie »** ou publicitaire.

Si vous êtes intéressés rendez-vous sur **www.Scoléo.fr**

Vous cherchez votre liste scolaire en suivant les consignes :

- ☞ **Pays**
- ☞ **Département**
- ☞ **La ville où se situe l'établissement**
- ☞ **L'établissement : Institution Sévigné**
- ☞ **Collège (Remarque pour l'ULIS il n'y a pas de liste particulière en plus)**
- ☞ **La classe de mon enfant**
- ☞ **Vous commandez ce que vous souhaitez : tout ou partie.**



Un carnet de liaison avec un règlement explicite

Chaque parent et élève prendra bien connaissance des règles à suivre pour maintenir une ambiance sereine propice à l'enseignement.



La Tenue Scolaire de Sévigné pour chaque collégien

Une information a été envoyée à chaque famille pour la commande du trousseau au mois d'avril. Site Acanthe.

« Pensez à marquer chaque vêtement au nom de votre enfant »



Les familles qui ont quelques soucis financiers peuvent prendre contact avec la présidente de l'APEL (Madame Pelhate) ou Madame Baudou (Comptable de l'Institution).



POUR NOUS JOINDRE...

- * Pour tout renseignement, contacter Sylvie DUTILH et Armelle OLIVER à l'accueil au 04.68.32.80.90
- * Pour signaler une absence ou un retard, contacter
 - Pour les 6^{èmes}, Mme DEJEAN Véronique au 04.68.32.80.95
en6@institutionsevigne.net
 - Pour les 5^{èmes}, Mme ALAGON Angélique
 - Pour les 4^{èmes}, M SANTAMARIA Nicolas
 - Pour les 3^{èmes}, Mme SEGURA Viviane
- * Pour la Responsable « Vie Scolaire » contacter Mme JOLIBERT Laetitia au 04.68.32.80.96 - sevigne.cpe@orange.fr
- * Pour le secrétariat, contacter Mme MONTAGNAC Marie-Hélène au 04.68.32.80.92- sevigne.secretariat@orange.fr
- * Pour la comptabilité, contacter Mme BAUDOU Janie au 04.68.32.80.94 – sevigne.compta@orange.fr
- * Accès Pronote : Un Identifiant et mot de passe seront donnés aux parents, début septembre.
- * École directe : Vous permet l'accès à la partie facturation/comptabilité. Un Identifiant et mot de passe seront transmis aux parents, début septembre.

Numéro de chaque
ligne téléphonique
non connu à ce jour



Les Équipes : Éducatives et Administratives sont votre écoute

Rdv par le biais du carnet de liaison ou de l'accueil.

*L'Institution Sévigné un établissement privé
Catholique au cœur du
Réseau de la Compagnie Marie Notre-Dame*



- Temps de rassemblement par niveau de classes au cours des deux premières semaines de rentrée à partir de 12h 50.
- *Fête de la présentation de Marie semaine du 21 novembre 2024*
- **Semaine du 15 mai 2025**, nous célébrerons la fête de Sainte Jeanne de Lestonnac.

La communauté éducative



PLUS DE PRÉCISIONS



(1) Bourses de Collège

Si vos revenus, au regard de votre situation familiale, ne dépassent pas un certain montant vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège.
La demande est à faire chaque année (les boursiers de l'an passé doivent refaire une demande).
Le dossier doit être demandé à l'établissement dès la rentrée et retourné avant **le 14 octobre (dernier délai)** au secrétariat du collège.



(2) Facturation (A consulter sur le site « Ecole-Directe » début septembre)

Elle est annuelle, pour tout le monde. Modes de paiement au choix : soit le règlement mensuel par prélèvement automatique, soit le règlement trimestriel ou annuel par chèque.



(3) Horaires de l'établissement

Matin : Début des cours à 07h55 ou 08h50 - Sortie à 11h55
Après-midi : Début des cours à 12h55 ou 13h55, sortie à 16h55

Il n'est accordé aucune autorisation de sortie en cours de journée. **Les rendez-vous chez le médecin doivent être pris en dehors de l'horaire scolaire.**



Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, **les Parents** qui souhaitent « récupérer » leur enfant pendant le temps scolaire sont **seuls habilités à venir le chercher** au collège. **Toutefois les personnes citées en page 2 du carnet de liaison seront aussi habilités à venir chercher l'enfant.**



(4) Carnet de liaison

Il est le support pour relever l'ensemble des notes obtenues dans les différentes matières et pour la correspondance entre la famille et l'établissement. **Il est demandé aux Parents de le consulter régulièrement.** ATTENTION : Nous insistons sur l'**État de ce Carnet de Liaison** ; Un carnet **mal tenu** (Griffonné, Déchiré, Froissé,) sera remplacé : **les frais de 10 € seront demandés aux parents.**



*(5) Chaque famille est invitée à lire et à signer le règlement du collégien, qui se trouve dans le carnet de liaison. L'inscription d'un enfant dans l'établissement **implique la confiance et le soutien des parents** dans les actions menées par les équipes pédagogiques et éducatives de l'établissement.*



(6) Carte d'identité scolaire

Elle est remise aux élèves le jour de la rentrée. L'élève doit toujours l'avoir avec lui et la présenter en entrant et sortant du collège. Elle est obligatoire pour le passage au restaurant scolaire.



(7) Absence

Lorsqu'un élève est malade, la **famille doit prévenir l'établissement dès la première 1/2 heure d'absence**, en téléphonant à la Vie Scolaire.



(8) Restauration

Possibilité de prendre des repas occasionnels pour les externes. Ces repas doivent être réglés à **l'avance (62 € pour 10 repas).**

Le Chef d'Établissement
Marie-Cécile HECQUET



Les sorties et voyages scolaires.

Ouvrir les élèves à la découverte et à la culture...



Documents pour :

- ⑨ les 6èmes
- ⑨ les nouveaux élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

VOTRE ENFANT EST SUSCEPTIBLE DE PARTICIPER À DES SORTIES OU VOYAGES SCOLAIRES

Nous vous remercions de bien vouloir penser dès aujourd'hui au(x) document(s) photocopié(s) ci-dessous :



⑨ **Carte nationale d'identité en cours de validité**

et / ou



⑨ Un **passport en cours de validité**

(Depuis le 28 décembre 2023, tous les élèves français peuvent voyager en Angleterre avec leur **carte d'identité en cours de validité** sans passeport).

L'équipe administrative



POUR LES REPAS OCCASIONNELS

Comment régler **à l'avance** les « repas occasionnels » ou les « paniers repas » :

1) se rendre à l'accueil.



2) régler le nombre de repas souhaités.

3) le compte « repas » de votre enfant sera alors crédité du montant de votre règlement.

4) chaque fois que votre enfant mangera, son compte « repas » sera débité grâce à sa carte d'identité scolaire.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à téléphoner à l'accueil.

Equipes Vie scolaire et Administrative.



ACCUEIL DES PARENTS De L'ECOLE et du COLLEGE

Pour vous Parents, date à retenir sur vos agendas :

Mardi 24 septembre 2024, à 18h15

ASSEMBLEE GENERALE DE L'APEL

(Au théâtre du collège)

Avec l'APEL ouvrons les portes de la

Nouvelle année scolaire 2024 – 2025

Mot du chef d'établissement : L'**APEL** est une association de parents pour les parents, au bénéfice de leurs enfants ; c'est un **partenaire de l'établissement**.

Trop peu de parents se sentent concernés et c'est fort dommage car les parents font partie de la communauté de l'établissement ; en participant, chacun et chacune contribue au climat familial de l'École. Le partage des expériences des uns ou des autres peut parfois contribuer à des améliorations...

**L'APEL a BESOIN de
VOUS !**

**Et nous comptons sur votre
mobilisation.**



M. – C. Hecquet



Au Collège nous enseignons aux élèves : le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences, les langues, l'art musical, les arts plastiques et l'éducation physique et sportive.

La motivation de chacun est essentielle :



➤ *Des jeunes motivés pour réussir leur parcours :*

- *Leçons apprises*
- *Travail demandé fait entièrement.*



➤ *Des parents motivés*

- *Qui adhèrent aux actions pédagogiques et éducatives que nous menons.*
- *Qui incitent et soutiennent leurs enfants dans leurs études et projets.*

RAPPEL

SEULES LES PERSONNES AYANT AUTORITE

Peuvent récupérer leurs enfants dans les deux cas suivants :

1 - ½ demi-pensionnaires entre 12 h et 14 h.

2 - Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, **les Parents** qui souhaitent « récupérer » leur enfant pendant le temps scolaire sont **seuls habilités à venir le chercher** au collège. Toutefois les **personnes citées en page 2 du carnet de liaison** seront aussi habilitées à venir chercher l'enfant.

3 - Pendant le temps scolaire : si les personnes précitées ne peuvent pour des raisons professionnelles ou personnelles venir chercher leur fils ou fille, celui – ci restera au collège et s'avancera pour les jours à venir. Il y a toujours des leçons à apprendre ou à revoir....

Le collège est leur lieu de travail....

Y rester n'est pas une sanction...

Bien au contraire...

ENCORE, ENCORE....

et TOUJOURS D'ACTUALITE !!!!!!!



ENSEMBLE ACCOMPAGNONS – LES... !
Tous les parents et les jeunes sont concernés.

Rappel il y a possibilité d'une étude de 8 h 00 à 8 h 55...



Si vous ne pouvez déposer votre enfant à 8 h 50 devant le portail, inscrivez-le à l'étude de 8 h 00.

En effet, il y a encore quelques jeunes dans la rue à partir de 8 h 15 et parfois avant 8 h... nous vous rappelons qu'ils sont sous votre responsabilité.

À la sortie de 17 h 00 assurez – vous que votre enfant ne reste pas dans la rue jusqu'à 18 h 00.

Ils n'ont que 11, 12, 13, 14 ou 15 ans... et ils peuvent être sollicités par des jeunes de leur âge ou plus âgés ; la plupart n'ont pas l'assurance suffisante pour répondre « non » aux propositions illégales et, au contraire, voient parfois, en celles-ci une opportunité pour « grandir »



ENSEMBLE FAISONS GRANDIR VOS ENFANTS



Compagnie de Marie Notre Dame